



## SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT DE 6,7 M€

**2 juillet 2020.** DONTNOD Entertainment, studio français indépendant de création et de développement de jeux vidéo, annonce aujourd'hui le succès d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier qui a permis au studio de lever 6,7 M€ par l'émission de 487 821 actions, à un prix de 13,67 € par action, soit une décote de 4,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois dernières séances de bourse.

Oskar Guilbert, Président-Directeur Général de DONTNOD, déclare : « *Les fonds levés dans le cadre de cette opération vont nous permettre d'accélérer le déploiement de notre stratégie de développement vers plus d'auto-édition et, ainsi, de bénéficier pleinement de l'évolution favorable du secteur en faveur de créateurs de jeux originaux de qualité reconnus internationalement comme DONTNOD. Je remercie l'ensemble des investisseurs français et anglo-saxons de la confiance qu'ils nous témoignent en devenant actionnaires ou en renouvelant leur soutien. Cette opération nous permet de renforcer nos fonds propres tout en diversifiant notre structure de capital et en élargissant notre flottant.* »

Le livre d'ordres a été largement couvert, s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels, en particulier au Royaume-Uni. Les fonds levés dans le cadre de l'Offre sont exclusivement destinés à l'accélération du développement de DONTNOD vers plus d'auto-édition.

### Modalités principales de l'Offre

L'augmentation de capital a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, dans le cadre d'une offre au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») par construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Offre »).

Un nombre total de 487 821 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,02 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés visés à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier conformément à la 10<sup>ème</sup> résolution votée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 18 juin 2019.

Les actions nouvelles, représentant 10,4% du capital social de la Société avant la réalisation de l'Offre, ont été émises par décisions du Président du Conseil d'Administration de la Société en vertu et dans les limites des délégations de compétence et de subdélégation conférées par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 13,67 € par action, représentant une décote de 3,4% par rapport au cours de clôture de l'action DONTNOD au 1<sup>er</sup> juillet 2020, soit 14,15 €, et de 4,7% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action DONTNOD sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclus), soit 14,34 €, conformément à la 10<sup>ème</sup> résolution votée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 18 juin 2019.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 6 juillet 2020. Les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'Augmentation de capital, elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0013331212 - ALDNE.



Le placement des Actions Nouvelles a été effectué par Portzamparc – Groupe BNP Paribas, intervenant en tant que Chef de file & Teneur de livre du Placement Privé aux termes d'un contrat de placement conclu avec la Société. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce. La Société a pris, dans ce contrat, un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles.

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) est intervenu en tant que Chef de file & Teneur de livre du Placement Privé et Allegra Finance, Listing Sponsor, en tant que Conseil de la Société.

### Répartition du capital

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1,00% du capital de la Société avant le lancement de l'Offre détiendra dorénavant une participation de 0,91%.

A la suite de cette augmentation de capital et sur la base des informations à la disposition de la Société, la répartition du capital est la suivante :

Sur une base non diluée	Actions	%	Droits de vote	%
Loskent <sup>(1)</sup>	241 708	4,68%	483 416	6,07%
Kostadin Yanev	2 448 050	47,43%	4 786 100	60,13%
Modern Vision Entertainment <sup>(2)</sup>	395 031	7,65%	588 452	7,39%
Douglas Hawes	25 650	0,50%	51 300	0,64%
Public	2 050 904	39,74%	2 050 904	25,76%
<b>Total</b>	<b>5 161 343</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 960 172</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société détenue à 99% par O. Guilbert, Président Directeur Général de la Société

(2) Société contrôlée par K. Yanev

### À propos de DONTNOD Entertainment

Créé en 2008, DONTNOD est un studio français indépendant de création et de développement de jeux vidéo « AA » de genres populaires, aventure (LIFE IS STRANGE™, TWIN MIRROR™), action (REMEMBER ME™) et jeux de rôle (VAMPYR™). Chaque nouveau jeu est une création originale avec une expérience narrative et une mécanique de jeu uniques, nativement multi-écrans (consoles, PC, smartphones, tablettes, Mac et TV) et destiné à un large public, qu'il soit lancé par épisodes en reprenant avec succès les recettes des séries TV ou en « One shot ». Le studio a construit une notoriété internationale avec des éditeurs leaders tels que Microsoft, Square Enix, FOCUS Home Interactive, Bandai Namco Entertainment ou Capcom.

DONTNOD (code ISIN : FR0013331212 - ALDNE) est coté sur Euronext Growth Paris

Entrez dans l'univers immersif et novateur du studio [dont-nod.com](http://dont-nod.com)

#### DONTNOD Entertainment

Oskar GUILBERT  
Président Directeur Général

Benoît GISBERT-MORA  
Directeur Administratif et Financier  
[invest@dont-nod.com](mailto:invest@dont-nod.com)

#### ACTUS finance & communication

Corinne PUISSANT  
Relations Analystes/Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 77 - [dontnod@actus.fr](mailto:dontnod@actus.fr)

Anne-Catherine BONJOUR  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 93 - [acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)



## AVERTISSEMENT

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prévisionnelles. Bien que la Société considère raisonnables les projections établies sur la base des déclarations prévisionnelles, celles-ci sont établies à partir de nombreux risques, et d'incertitudes, qui pourraient conduire à des résultats réels différents de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles. Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France.

La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les bénéficiaires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation à une offre d'acheter ou de souscrire des titres en France.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En France, l'offre des actions de la Société décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'une offre au bénéfice d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) du Règlement Prospectus, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Aucun prospectus n'a été ni ne sera publié, ni approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société DONTNOD d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »).

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué pour une quelconque action. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux Etats-Unis et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. DONTNOD n'a pas l'intention d'enregistrer ou de mener une offre de titres au public aux Etats-Unis.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie ou toute autre juridiction dans laquelle une telle offre serait considérée illégale.